

Séance du 25 septembre à 19 heures

Le vingt-cinq septembre deux mille dix-neuf, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune de CAILLAC, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (35)

Mme FOURNIER Martine (Bellefont – La Rauze), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. COLIN Henri (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. TULET André (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), Mme LANES Bénédicte (Douelle), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjous), M. STEVENARD Daniel (Pradines), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure), M. LAVAU Pascal (Trespoux-Rassiels),

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (1)

Mme TEULIERES Marcelle (Arcambal),

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (33)

M. LABRO Didier (Arcambal), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors), Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors - procuration donnée à M. COLIN), M. SIMON Michel (Cahors – procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc), Mme BOUIX Catherine (Cahors), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors – procuration donnée à Mme LOOCK Martine), Mme HAUDRY Sabine (Cahors - procuration donnée à Mme FAUBERT Françoise), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. DEBUISSON Guy (Cahors), Mme CHANUT STOEFFLER Sylvie (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors - procuration donnée à Mme BONNET), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. PETIT Jean (Espère), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), M. REIX Jean-Albert (Lherm), Mme CALAS Béatrice (Maxou), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. MARRE Denis (Pradines – procuration donnée à M. STEVENARD Daniel), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard).

Procurations : 6

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

AR PREFECTURE

046-200023737-20190925-26_25_09_2019-DE
Regu le 01/10/2019

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Prestations

Objet : Groupement de commandes pour l'achat de fourniture de denrées alimentaires –
Autorisation de lancement des procédures et signature des marchés

A été adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 25 septembre 2019

Rapporteur : Francesco TESTA

Rédacteur : Dorothee PENNEQUIN

Service : Prestations

**Objet : Groupement de commandes pour l'achat de fourniture de denrées alimentaires –
Autorisation de lancement des procédures et signature des marchés**

Mesdames, Messieurs,

Un groupement de commandes est constitué entre la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors et le Syndicat Mixte Ouvert du Campus Universitaire Cadurcien (SMOCUC) pour l'achat de fourniture de denrées alimentaires.

Le Grand Cahors est désigné comme coordonnateur du groupement.

Deux consultations seront passées dans le cadre de deux appels d'offres ouverts en application des articles des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

Il s'agit deux accords-cadres à bons de commandes allotis.

Les lots pour l'accord-cadre de denrées alimentaires sont au nombre de 29 et définis comme suit :

- Lot 1 : Produits laitiers et ovoproduits
- Lot 2 : Vins et spiritueux
- Lot 3 : Epicerie
- Lot 4 : Conserves
- Lot 5 : Boulangerie Viennoiserie
- Lot 6 : Biscuiterie sucrée
- Lot 7 : Biscuiterie sans sucre
- Lot 8 : Légumes et fruits en 4eme et 5 ème gamme
- Lot 9 : Fruits et légumes
- Lot 10 : Produits surgelés / traiteur
- Lot 11 : Sandwich
- Lot 12 : Charcuterie
- Lot 13 : Volailles fraîches (sous vide ou sous atmosphère)
- Lot 14 : Viandes fraîches de bœuf et veau (sous vide ou sous atmosphère)
- Lot 15 : Viande fraîche de porc (sous vide ou sous atmosphère)

- Lot 16 : Viande fraîche d'agneau (sous vide ou sous atmosphère)
- Lot 17 : Viandes fraîches cuites (sous vide ou sous atmosphère)
- Lot 18 : Poisson frais portionné
- Lot 19 : Produits à base de protéines végétales
- Lot 20 : Café et fournitures
- Lot 21 : Fournitures de plats cuisinés médicalisés frais
- Lot 22 : Produits alimentaires spécifiques texturant
- Lot 23 : Produits alimentaires spécifiques enrichis
- Lot 24 : Pain de viande non cuisiné s/sel
- Lot 25 : Préparations salées mixées individuelles
- Lot 26 : Préparations sucrées de fruits frais mixées individuelles
- Lot 27 : Viande hachée reconstituée en bouchée s/sel
- Lot 28 : Préparations individuelles excluant les allergènes majeurs
- Lot 29 : Coupelles de confiture individuelles sans sucre

Les lots pour l'accord-cadre de denrées alimentaires **issus de circuits courts** sont au nombre de 44 et définis comme suit :

- Lot 1 Yaourts fermiers
- Lot 2 Yaourts bio fermiers
- Lot 3 Fromage blanc fermier
- Lot 4 Riz au lait bio fermier
- Lot 5 Crèmes dessert fermières
- Lot 6 Petits fromages de vache fermiers 25 gr
- Lot 7 Petits fromages de vache fermiers 40 gr
- Lot 8 Rocamadour
- Lot 9 Cabécou
- Lot 10 Yaourt bio en seau de 5Kg
- Lot 11 Canard cuisiné IGP
- Lot 12 Saucisse porc au grain Label Rouge 100 gr
- Lot 13 Sauté de veau bio
- Lot 14 Sauté de bœuf bio
- Lot 15 Escalope de poulet bio 100 Gr
- Lot 16 Cuisse de poulet bio 220 / 240 Gr
- Lot 17 Saucisse de porc Noir Gascon Bio 120 Gr
- Lot 18 Lentilles bio
- Lot 19 Pommes de terre bio
- Lot 20 Poireaux bio
- Lot 21 Courges bio
- Lot 22 Carottes bio
- Lot 23 Salades bio
- Lot 24 Tomates bio
- Lot 25 Concombres bio
- Lot 26 Raisins bio
- Lot 27 Pommes bio
- Lot 28 Pommes de terre

- Lot 29 Poireaux
- Lot 30 Courges
- Lot 31 Carottes
- Lot 32 Salades
- Lot 33 Tomates
- Lot 34 Courgettes
- Lot 35 Pommes
- Lot 36 Poires
- Lot 37 Fraises
- Lot 38 Kiwis
- Lot 39 Melons
- Lot 40 Abricots
- Lot 41 Cerneaux de noix invalides Bio en paquet de 1 Kg
- Lot 42 Œufs coquilles bio conditionnés par 12
- Lot 43 Pain bio
- Lot 44 Bière bio du Lot en 75 cl 3 variétés

Ces deux accords-cadres à bons de commandes sont conclus de la date de leur notification jusqu'au 31 Décembre 2021.

L'estimation prévisionnelle tous lots confondus et pour la durée totale de ces accords-cadres est de 3 520 000 € H.T.

Les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2020 et suivants.

Chacun des lots de chaque accord cadre ne comporte aucun seuil minimum et maximum.

L'attribution des marchés se fera par lots séparés.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'approuver le lancement des deux procédures d'appels d'offres ouverts menées par M. Le Président de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors en tant que coordonnateur du groupement et conformément aux articles cités ci-dessus ;
- b- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à conclure et signer les marchés ainsi que tous les actes consécutifs relatifs à l'exécution de ces marchés ;
- c- D'imputer les dépenses nécessaires aux budgets 2020 et suivants.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.


Le Président,
Jean-Marc VAYSSOUZE FAURE